



15ème législature

Question N° : 40229	De Mme Bénédicte Taurine (La France insoumise - Ariège)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement supérieur	Tête d'analyse > Fin du dispositif des « repas à un euro »	Analyse > Fin du dispositif des « repas à un euro ».
Question publiée au JO le : 20/07/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 19/10/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Bénédicte Taurine attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la fin du dispositif des « repas à un euro » pour les étudiants non-boursiers dès la rentrée 2021. C'était une mesure instaurée en juillet 2019 par le Gouvernement pour les étudiants boursiers et boursières puis étendue en janvier 2021 pour l'ensemble des étudiants. Nombre d'entre eux ayant été contraints d'abandonner leur travail du fait de la pandémie ils ne pouvaient et ne peuvent d'ailleurs toujours pas subvenir correctement à leurs besoins. Les Restos du cœur annoncent même que 50 % de leurs bénéficiaires l'hiver 2020-2021 avaient moins de 25 ans. Les repas du CROUS sont la garantie pour des milliers de jeunes de pouvoir avoir un repas face à des dépenses insoutenables pour beaucoup. Ne pas avoir de bourse ne signifie pas ne pas être précaire, beaucoup ont pu la perdre du fait d'une réorientation par exemple. Il est du rôle de l'État de s'assurer qu'aucun étudiant ne soit laissé pour compte. L'arbitrage fait au sein de son ministère conduisant à l'arrêt de cette mesure « repas à un euro » l'interpelle au plus haut point. Il est, en effet, surprenant, qu'il soit mis fin tout particulièrement à cette mesure à destination des étudiants bénéficiant déjà de très peu de ressources alors que des mesures telles que le chômage partiel se poursuivent à l'attention des entreprises et des salariés jusqu'en novembre 2021. Tandis que d'autres mesures perdureront donc au-delà de la rentrée, quels paramètres ont pu lui permettre de conclure que ce dispositif « repas à un euro » quant à lui n'était plus nécessaire ? Par ailleurs, une mission d'information « conditions de la vie étudiante en France » conduite par le Sénat, dont le rapport a été déposé le 6 juillet 2021, recommande notamment une réforme pour rendre le système des bourses plus juste. Elle lui demande, au vu de la situation extrêmement préoccupante des étudiants au sortir de la crise, si son ministère entend lancer cette réforme.